11ème Année

1959: n° 242 - 264

N° 242 12 Janvier 1959

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE

de la Station d'Avertissements Agricoles

RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON
Téléphone : FRanklin 20-56

C. C. P. LYON 9430-12 — Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENTS POUR 1959

- Le prix de l'abonnement simple (1 bulletin par livraison) est fixé pour 1959 à 1000 Fr pour l'année.

- Les abonnés qui désireront recevoir régulièrement plusieurs exemplaires de chaque bulletin devront verser 200 Fr par exemplaire supplémentaire servi régulièrement.
Ainsi l'abonnement sera de 1200 Fr pour 2 exemplaires, 1400 Fr pour 3, 1600 Fr pour 4, etc...

- Le montant de l'abonnement devra être obligatoirement versé ou viré au:

C.C.P. LYON 9430-12
Régisseur recettes Protection des
Végétaux, 4 Place Gensoul, LYON

à l'exclusion de tout autre mode de versement.

- Tous les abonnements souscrits à 800 Fr depuis la publication du dernier bulletin (8 Octobre 1958) feront l'objet d'un rappel individuel et ne seront servis qu'après réception du complément de 200 Fr (100 Fr par exemplaire en plus) à verser de la même façon.

- Moyennant versement le cas échéant de ce complément, tous les abonnements souscrits du 1er Août 1958 au 31 Juillet 1959 seront échus au 31 Décembre 1959.
Les abonnements souscrits avant le 1er Août 1958 sont échus le 31 Décembre 1958. Ceux versés après le 31 Juillet 1959 seront valables pour la totalité de l'année 1960.

- Enfin nous demandons instamment aux abonnés qui auraient des cultures à traiter hors de leur lieu de résidence (adresse de l'abonnement) de nous le faire savoir lors de leur versement, afin que nous portions sur les enveloppes de leurs bulletins les numéros des régions correspondant réellement aux cultures à traiter.

TRAITEMENTS D'HIVER

Ces traitements feront l'objet d'un bulletin spécial au début de février.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

P 240